

RÉSOLUTION

NON À L'INITIATIVE ANTI-DROITS HUMAINS DE L'UDC

L'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers », qui devrait être soumise au vote populaire en novembre 2018, constitue une attaque contre les droits humains, car son acceptation pourrait conduire à la dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH).

L'initiative contre les « juges étrangers » occupe le devant de la scène au moment où les crises des droits humains dans des pays comme la Russie et la Turquie démontrent plus que jamais la nécessité d'un mécanisme de protection commun des droits humains au niveau européen.

Lorsque des gouvernements autoritaires restreignent les droits et libertés de leur population, la Convention européenne des droits de l'homme s'érige comme le dernier rempart, comme la ligne rouge qui ne saurait être franchie sans des conséquences graves. Lorsque l'État de droit s'effondre, lorsque les tribunaux sont soumis aux pressions politiques, la Cour européenne des droits de l'homme constitue pour de nombreuses personnes la dernière possibilité de faire valoir leurs droits.

Bon nombre d'observateurs et d'observatrices se tournent avec inquiétude vers la Suisse et réalisent que notre pays pourrait gravement mettre à mal la protection des droits humains en Europe. Il serait honteux que la Suisse affaiblisse les droits humains au lieu de les défendre.

Amnesty International Suisse fera donc campagne dans les mois à venir – aux côtés d'autres acteurs tels que *Facteur de protection D* – pour que cette dangereuse initiative soit clairement rejetée dans les urnes.

Les membres de la Section suisse d'Amnesty International, réunis à Berne à l'occasion de la Conférence annuelle 2018, rejettent l'initiative « Le droit suisse au lieu de juges étrangers », qui affaiblirait la protection des droits humains en Europe et en Suisse. Ils appellent les électeurs et électrices suisses à lui opposer un NON clair et net.